



mercredi 9 septembre

Déclaration liminaire CSA SPIP du 9 septembre 2026

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les élèves ont repris le chemin de l'école et ce CSA signe également notre rentrée et la reprise du dialogue social au sein de la DGAP ; bien que l'été ait été studieux puisque plusieurs réunions ont été organisées jusque début août (ENAP2, guide disciplinaire, QLCO...).

Si nous pouvons nous féliciter de cet engouement à la tâche, les épisodes caniculaires traversés et les incendies qui ont dévasté de nombreuses régions montrent qu'Action doit désormais se conjuguer avec Célérité. Ces événements n'ont pas épargné nos établissements pénitentiaires :

- Personnels exposés à des conditions de travail extrêmes,
- Bâtiments vétustes inadaptés à ces pics de chaleur,
- Personnes détenues placées dans des situations d'inconfort voire de danger,
- Plans canicule dont les limites structurelles ont, une fois encore, été mises en évidence.

Là où ces catastrophes climatiques nous intiment à la réflexion et à la mise en place d'actions concrètes, comme à l'accoutumé, la « *Maison brûle* » et nous voilà, à ce CSA IP de rentrée, à discuter seulement de l'extension du pouvoir disciplinaire de la Direction de l'ENAP.

En réponse à ce décalage devenu constant de la DGAP entre les besoins et les réalités des terrains, nous avons souhaité étoffer l'ordre du jour de 3 points majeurs pour les SPIP :

La question du **pilotage en DISP des situations des étrangers** est un sujet qui n'est pas passé en CSA IP et pour lesquelles l'AP préconise d'augmenter les flux de sortie des personnes détenues, non pas par une politique pénale réfléchie, mais par des mesures expéditives à discriminatoires.

Or, ce thème ne peut être traité comme une simple variable de gestion, dans l'opacité et la subjectivité. Il s'inscrit dans un contexte de montée des discours extrémistes (en témoigne l'élection de l'extrême droite dans un land de l'Allemagne ce week-end), **où toute approche différenciée fondée sur la nationalité comporte un risque réel pour l'égalité des droits entre êtres humains.**

Outre ces dérives stigmatisantes, le **SNAP-FSU** rappelle que le SPIP n'est pas l'auxiliaire des services préfectoraux des étrangers ! Les agents sont une fois encore exposés à des procédures questionnantes parce que discriminantes, tout en étant remis en cause dans leur

Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire

✉ 12-14 rue Charles FOURIER — 75013 Paris ☎ Tel : 06.43.17.25.05

mail : Snepap@fsu.fr Site internet : Snepap-fsu.fr <https://twitter.com/snepap>



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

pratique. Nous ne pouvons pas cautionner ces procédés, n'apportant par ailleurs aucune plus-value en termes de prévention de la récidive.

La surpopulation carcérale ne peut être la caution de pratiques indignes.

Si la question de la sécurité des personnels fait l'objet d'un examen dédié en Formation Spécialisée du CSA, nous regrettons qu'il faille en abonder l'ordre du jour ! En effet, les **liens Force de Sécurité Intérieure/Autorités judiciaires/SPIP** et leur articulation doivent être discutés, débattus et validés en CSA IP.

Ce sujet touche directement les missions et les conditions d'exercice des agents des SPIP.

Pour le **SNEPAP-FSU**, il mérite d'être inscrit à l'ordre du jour ainsi qu'un temps de débat véritable **et non une simple information a posteriori**.

Enfin, que dire de la note DGAP du 30 juin 2026 qui, à la veille de congés estivaux, fait peser sur les épaules des SPIP toujours plus de responsabilités et, comme à chaque fois, à moyens constants.

Multiplier les attentes en termes de saisine des services, ce n'est ni de la gestion intelligente, ni de la stratégie : c'est de la magie ! Pour le **SNEPAP-FSU**, les secrétariats judiciaires des SPIP ne sont pas les vigies des SAP ! L'accumulation de sollicitations sans moyen humain pérenne fragilise davantage des équipes déjà en tension.

Cette nouvelle rentrée marque l'approche des élections professionnelles qui permettront d'élire pour les 4 ans à venir, les représentants des personnels qui siégeront dans les instances de dialogue social de la DGAP. Que dire quand on constate, à moins d'1 mois et demi de la remise des listes des candidats, que les textes applicables ne sont toujours pas validés.

Si le **SNEPAP-FSU** constate avec amertume que précipitation et manque d'anticipation sont désormais force de loi, malgré tout nous ne perdons pas espoir que la DGAP finisse par entendre la voix des personnels.

Pour le **SNEPAP-FSU**, une véritable concertation reste indispensable pour redonner du sens à nos missions et garantir des conditions de travail et de détention dignes pour tous.
Comptez sur nous pour l'exiger.